

PROCES VERBAL

Conseil Municipal : séance du 09 juin 2023

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption de l'ordre du jour

Conseil Municipal : séance du 09 JUIN 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H00, sous la présidence de Jean-Yves CROGUENNEC, Maire.

Convocation et affichage : le 30 MAI 2023

Présents : Jean-Yves CROGUENNEC, Yann RAOUL, Gladys LE SAUSSE, Sébastien BOUVIER, Vincent ROCHE, Patrick AGAESSE, Colette FOUILLOUX, Murielle MUSSA-PERETTO, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Hélène MAHEO, Loïc BRAULT.

Absents excusés : Christèle PERREL (pouvoir à Hélène PADELLEC)

Absent non excusé : Romain JULE

Secrétaire de séance : Colette FOUILLOUX

XXXX

Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement des électeurs sénatoriaux.

Monsieur Le Maire fait l'appel nominal de la liste des conseillers municipaux pour vérifier si le quorum est atteint.

Le quorum est atteint

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin :

- Vincent ROCHE
- Patrick AGAESSE

Les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin :

- MAHEO Hélène
- CONQUER Karine

La présidence du bureau est assurée par Monsieur Le Maire, Jean-Yves CROGUENNEC.

b) Election des délégués

La liste déposée et enregistrée est la suivante :

1 liste : SAINTE HELENE NOTRE COMMUNE

Elle est composée de :

- CROGUENNEC Jean-Yves
- LE SAUSSE Gladys
- RAOUL Yann
- FOUILLOUX Colette
- BOUVIER Sébastien
- PADELLEC Hélène

La liste présentée doit **respecter l'alternance d'un candidat de chaque sexe**.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Monsieur Le Président rappelle que les délégués et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste, telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers étant délégués et les suivants suppléants.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

(Nombre de votants : enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 13

; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

- nombre de bulletins : 13

- bulletins blancs ou nuls : 0

- suffrages exprimés : 13

Liste : SAINTE HELENE NOTRE COMMUNE : 13 voix

Monsieur Le Maire proclame les résultats suivants :

3 délégués :

- CROGUENNEC Jean-Yves
- LE SAUSSE Gladys
- RAOUL Yann

3 suppléants :

- FOUILLOUX Colette
- BOUVIER Sébastien
- PADELLEC Hélène

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H40 et ont signé les membres présents



Le Maire


Jean-Yves CROGUENNEC